

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 27 juin 2002

Messagerie

Projet de loi

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2001

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 25 avril 2002,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2001, présentés conformément aux normes comptables internationales (IAS, International Accounting Standards), sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) résultat d'exploitation consolidé	178 785 300
b) résultat consolidé du groupe	69 789 200
c) total du bilan consolidé du groupe	1 886 126 200

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 25 avril 2002, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) a adopté le rapport de la fiduciaire chargée du contrôle des comptes, le compte rendu financier pour 2001 et le rapport annuel de gestion de l'entreprise. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

En application des normes comptables internationales (IAS) qu'appliquent les SIG, les comptes reflètent la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même et de ses différentes participations à d'autres sociétés (groupe): Société des forces motrices de Chancy-Pougny, Energie Ouest Suisse (eos), Avenir Trading SA, Gaznat SA, Cadiom SA.

Les comptes 2001 confirment l'évolution favorable de ces dernières années, la capacité des SIG à améliorer leur situation financière, et également le potentiel de l'entreprise à développer de nouvelles activités, dans le cadre d'une stratégie clairement définie:

<i>En milliers de francs</i>	2001	2000
a) résultat d'exploitation consolidé	178 785,3	115 522,0
b) résultat consolidé du groupe	69 789,2	29 235,8
c) total du bilan consolidé du groupe	1 886 126,2	1 848 689,4

Selon la comptabilité analytique, l'exercice 2001 se clôture par un bénéfice net de l'exercice SIG de 93,9 millions de francs (83,1 millions de francs étaient prévus au budget; ce bénéfice était de 18,8 millions de francs en 2000). Au niveau du groupe SIG (y compris l'impact des sociétés consolidées), le résultat net est de 69,8 millions de francs (29,2 millions de francs en 2000). La contribution négative des sociétés consolidées (- 29 millions de francs) s'explique principalement par l'assainissement financier d'*eos*.

L'exercice 2001 a dégagé une capacité d'autofinancement de 185,9 millions de francs qui a permis de couvrir en totalité les dépenses d'investissements de l'année (88,6 millions de francs).

Les produits de 789 millions de francs ont augmenté de 15 % par rapport à 2000. La raison provient d'une augmentation de 6 % des quantités de gaz naturel vendues, d'une adaptation des prix du gaz (suite à une majoration du coût de l'approvisionnement), d'une augmentation des ventes d'électricité et des services telecom, ainsi qu'à l'intégration du nouveau secteur d'activité de gestion des déchets.

Les charges de personnel de 204,5 millions de francs sont en forte augmentation par rapport à 2000 (168,3 millions de francs), en raison notamment de l'intégration de l'usine des Cheneviers.

C'est ce même facteur qui explique que les frais généraux d'exploitation (67,8 millions de francs) ont augmenté par rapport à 2000.

L'activité dans le domaine des télécommunications est encore déficitaire, mais le cash-flow d'exploitation devrait être positif en 2002 déjà.

A 88,6 millions de francs, les investissements sont en baisse par rapport à 2000 (112,9 millions de francs), ainsi que cela avait été prévu dans le budget. En effet, au cours de l'exercice 2000, des investissements importants (de 44,5 millions de francs) avaient été consentis dans le domaine des télécommunications. Ces investissements ont été de 12,7 millions de francs en 2001.

Le cash-flow libre se monte à 110,7 millions de francs, ce qui a permis de diminuer de manière significative l'endettement de l'entreprise. Ce bon résultat s'explique notamment par une très bonne année hydraulique et par l'entrée en vigueur de nouveaux contrats d'approvisionnements avec *eos*.

En ce qui concerne la réalisation d'actifs, le budget 2001 prévoyait des ventes de biens immobiliers non affectés à l'exploitation pour un montant de 10 millions de francs. Le montant effectivement réalisé n'a été que de 5 millions de francs, certaines opérations ayant été retardées.

Le ratio d'indépendance financière de l'entreprise, soit la part des fonds propres et des fonds étrangers par rapport au total du bilan, se monte à 32/68 pour 2001, alors qu'il était de 25/75 en 2000. Cette amélioration est due au bon résultat de l'exercice, à l'apport des actifs nets des Cheneviers, ainsi qu'à l'inscription dans les fonds propres des instruments financiers à la juste valeur.

Les SIG répondent seuls de leurs engagements financiers. L'entreprise est au bénéfice de par la loi d'une exonération des impôts cantonaux et communaux. En application des dispositions légales spécifiques et sans tenir compte de redevances auxquelles les SIG sont exposés au même titre que toute autre entité comparable, l'entreprise est astreinte à des contributions

diverses qui ont représenté un montant de 49 634 700 millions de francs pour l'exercice 2001. Cette somme se décompose comme suit:

<i>En milliers de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	Total
a) Redevances pour l'utilisation du domaine public	4 824,8	16 105,5	17 668,1	38 598,4
b) Réductions de tarifs	1 891,5	731,3	669,8	3 292,6
c) Versement au fonds énergie des collectivités publiques	–	–	–	2 343,4
d) Supplément pour le courant de producteurs indépendants	–	–	–	400,3
e) Intérêt de 5% sur le capital de dotation	2 750,0	1 500,0	750,0	5 000,0

Au nombre des événements marquants de l'année 2001, il faut relever tout particulièrement l'intégration dès le 1^{er} janvier 2001 de l'activité de l'usine de traitement des déchets des Cheneviers. L'usine reste propriété de l'Etat de Genève.

Au surplus, le compte rendu financier et le rapport annuel de gestion rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront pas d'être données en commission.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement le présent projet de loi.